

COMPTE ADMINISTRATIF 2021



NOTE EXPLICATIVE



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

La loi NOTRe du 07 août 2015 a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles (appelées également AP/CP).

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public (pour le compte administratif 2022, le Compte Financier Unique -CFU- sera mis en place et remplacera ces 2 documents).

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- . elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- . elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- . elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)

Petit point d'attention : le changement de référentiel comptable entre 2020 et 2021 (passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 peut parfois expliquer certains décalages d'affectation des dépenses ou recettes par chapitre.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de la section de fonctionnement

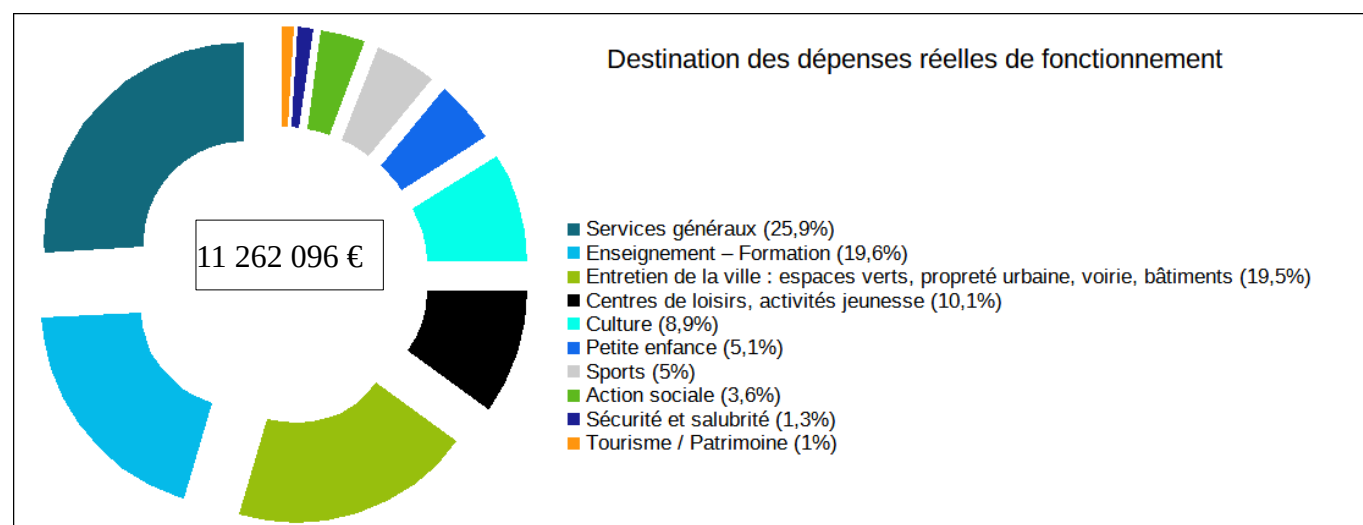
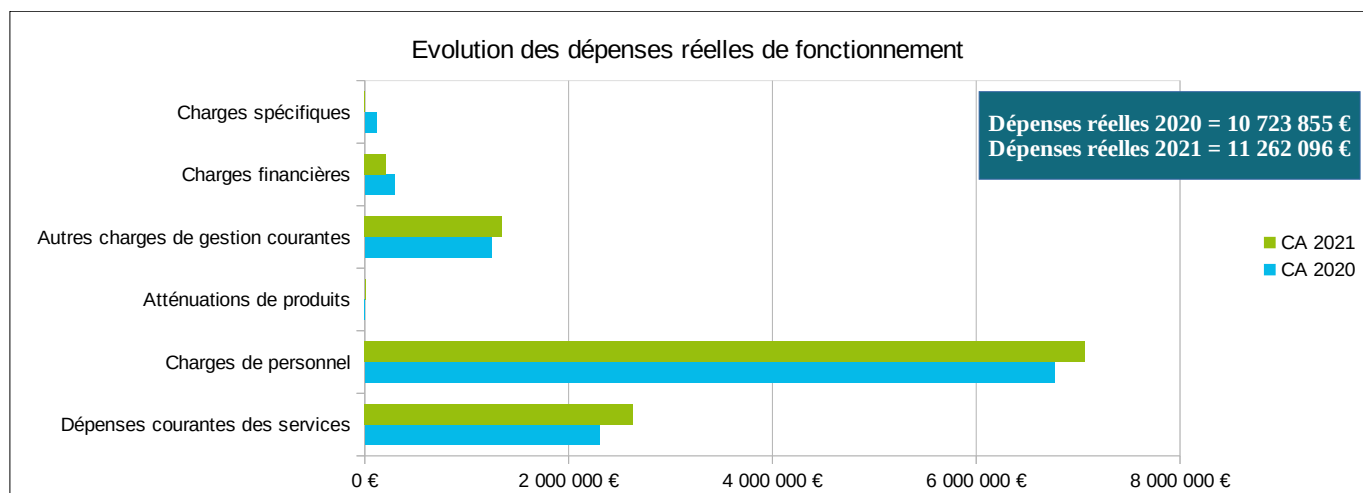
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 13 412 813,91 €.

- ✓ 11 262 096,33 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 83,96% des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 2 150 717,58 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 16,04% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	Taux de réalisation	Evolution de CA à CA
011	Dépenses courantes des services	2 302 332	2 704 900	2 632 579	97,3 %	14,3 %
012	Charges de personnel	6 768 726	7 150 000	7 067 961	98,9 %	4,4 %
014	Atténuations de produits	164	5 100	4 611	90,4 %	2711,6 %
65	Autres charges de gestion courantes	1 246 360	1 376 800	1 344 930	97,7 %	7,9 %
66	Charges financières	291 320	217 200	209 661	96,5 %	-28,0 %
67	Charges spécifiques	114 953	7 500	2 354	31,4 %	-98,0 %
023	Virement à la section d'investissement	0	178 500	0	0 %	0 %
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 875 970	1 709 000	2 150 718	125,8 %	-25,2 %
Total	Dépenses de fonctionnement	13 599 825	13 349 000	13 412 814		

En Euros



Le taux de réalisation de 98,2 % pour l'ensemble des dépenses réelles est le signe d'une sincérité budgétaire globale au moment de la construction du budget

Les dépenses de fonctionnement réelles entre 2020 et 2021 augmentent de 5 % (538 K€) : l'activité a repris de façon quasiment normale en 2021 même si nous subissons toujours les conséquences de la pandémie.

Chapitre 011 : Les dépenses courantes des services s'établissent à 2 632 579 € en 2021 contre 2 302 332 € en 2020, soit un écart de + 330 247 €.

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de l'ensemble des services de la mairie.

L'activité dans les domaines de l'éducation, de la culture, et dans une moindre mesure, de la vie associative et de l'évènementiel fortement impactée en 2020 a été plus soutenue en 2021.

Les principaux écarts entre 2020 et 2021 portent sur les postes suivants :

- les contrats de prestations de services : il s'agit essentiellement des achats pour la restauration scolaire,
- les achats de spectacles : Le festival avait été annulé en 2020,
- l'entretien des bâtiments publics : La pandémie a freiné l'entretien des bâtiments en 2020,
- le gaz et l'électricité : Consommation plus forte (confinement en 2020) et prix en hausse,
- l'entretien des terrains : Des terrains à entretenir ont été rétrocédés à la ville par des aménageurs, la ville a recours à de la sous traitance pour y faire face,
- les autres locations : location d'illuminations de Noël et locations liées aux spectacles.

Chapitre 012 – dépense réelle : Les dépenses de personnel s'établissent à 7 067 961 € en 2021 contre 6 768 726 € en 2020, soit un écart de 299 235 €.

Ce chapitre comprend l'ensemble des rémunérations du personnel de la ville ainsi que les charges sociales associées.

Le ratio « charges de personnel » par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est de 62,76 %.

En 2021, il y a eu 11 départs :

1 départ en retraite

5 mutations

4 demandes de disponibilité

1 rupture conventionnelle

7 personnes ont été recrutés sur un emploi permanent, 5 par voie de mutation et 2 recrutements en CDD

16 personnes ont été mises en stage en cours d'année dans l'attente d'une titularisation.

10 personnes ont pu bénéficier d'un avancement de grade.

La pandémie, tout au long de l'année 2021, a nécessité de recruter plus de personnel dans les écoles et les centres de loisir pour respecter les protocoles sanitaires (plus d'entretien des locaux, plus de personnel pour éviter que les enfants de classes différentes soient en contact, etc...)

Chapitre 014 – dépense réelle : Les atténuations de produits s'établissent à 4 611 € en 2021 contre 164 € en 2020 soit un écart de + 4 447 €.

Les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants sont à la charge de la commune : en 2021, ils ont été très supérieurs à 2020.

Chapitre 65 – dépense réelle : Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 1 344 930 € en 2021 contre 1 246 360 € en 2020, soit un écart de + 98 570 €.

Ce chapitre comprend les indemnités de fonction des élus, la participation au fonctionnement des écoles privées, ainsi que l'ensemble des subventions de fonctionnement versées aux associations de la ville, au CCAS, à l'école de musique, à VYV3 pour le fonctionnement du multi accueil et de la microcrèche.

Le périmètre du chapitre 65 dans la nouvelle nomenclature utilisée depuis le 1^{er} janvier 2021 n'est pas le même que celui de l'ancienne nomenclature.

Après retraitement, le chiffre 2020 est de 1 340 234 €, soit un écart non significatif de 4 696 € entre 2020 et 2021.

Chapitre 66 – dépense réelle : Les charges financières s'établissent à 209 661 € contre 291 320 € en 2020, soit un écart de – 81 659 €.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

La baisse constatée a pour origine un emprunt remboursé in fine en 2020 et qui représentait 64 950 € d'intérêts payés en une seule fois en fin d'emprunt.

L'écart complémentaire a pour origine la décroissance régulière de l'en-cours de dette qui impacte directement les intérêts versés.

Chapitre 67 - dépense réelle : Les charges exceptionnelles s'établissent à 2 354 € en 2021 contre 114 953 € en 2020, soit un écart de – 112 599 €.

Le périmètre du chapitre 67 dans la nouvelle nomenclature utilisée depuis le 1^{er} janvier 2021 n'est pas le même que celui de l'ancienne nomenclature (voir remarque chapitre 65).

Après retraitement, le chiffre 2020 est de 21 078 €, soit un écart de -18 275 € qui a pour origine le fait que beaucoup de réductions de titres sur exercice antérieur ont été opérées en 2020.

Recettes de la section de fonctionnement

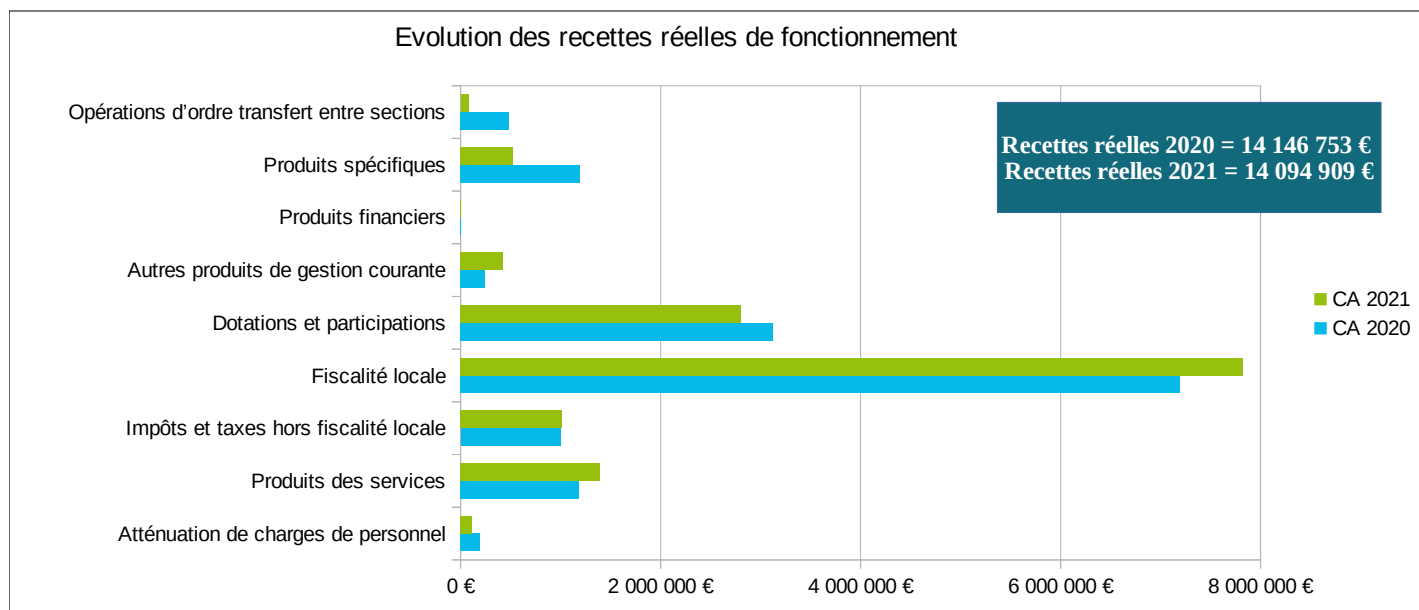
Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 173 886,48 €.

- ✓ 14 094 908,91€ en recettes réelles de fonctionnement soit 99,44 % des recettes totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 78 974,67 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,56 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	Taux de réalisation	Evolution de CA à CA
013	Atténuation de charges de personnel	197 549	73 000	116 024	158,9 %	-41,3 %
70	Produits des services	1 185 295	1 442 200	1 395 922	96,8 %	17,8 %
73	Impôts et taxes hors fiscalité locale	999 031	995 400	1 011 636	101,6 %	1,3 %
731	Fiscalité locale	7 196 446	7 315 000	7 825 511	107,0 %	8,7 %
74	Dotations et participations	3 125 893	2 911 300	2 802 599	96,3 %	-10,3 %
75	Autres produits de gestion courante	244 628	508 000	421 409	83,0 %	72,3 %
76	Produits financiers	0	100	77	76,9 %	0 %
77	Produits spécifiques	1 197 910	0	521 731		-56,4 %
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	482 362	104 000	78 975	75,9 %	-83,6 %
Total	Recettes de fonctionnement	14 629 115	13 349 000	14 173 884		

En euros



Le budget « recettes » est construit avec prudence, comme il se doit, le taux de réalisation est donc souvent >100.

Globalement, les recettes de fonctionnement réelles augmentent de 4,8 % (+624 K€) hors produits spécifiques (produits liés aux cessions d'actifs) entre 2020 et 2021 (mais baissent de -0,4 % avec les produits spécifiques).

Chapitre 013 - recette réelle : Les recettes liées à des atténuations de charges de personnel s'établissent à 116 024 € en 2021 contre 197 549 € en 2020, soit un écart de - 81 525 €.

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunération et charges de personnel suite aux arrêts maladie du personnel. La ville ayant fait le choix de l'auto assurance, il est normal que les remboursements baissent d'année en année.

Chapitre 70 - recette réelle : Les recettes des produits des services s'établissent à 1 395 922 € en 2021 contre 1 185 295 € en 2020, soit + 210 627 €.

Ce chapitre concerne les produits perçus par la ville en contrepartie des services proposés.

En 2021, les services éducation, sport, culture, évènementiel ont pu fonctionner de nouveau normalement : ceci s'est traduit par des dépenses mais aussi des recettes plus importantes qu'en 2020.

Les principaux écarts concernent : les redevances périscolaires et de restauration, les locations diverses (les locations à caractère sportif), les redevances à caractère culturel, les autres prestations de service (Athlétisme).

Chapitre 73 - recette réelle : Les recettes des impôts et taxes hors fiscalité locale s'établissent à 1 011 636 € en 2021 contre 999 031 € en 2020, soit un écart de + 12 605 €.

Les dotations et compensations figurant dans ce chapitre sont stables.

Chapitre 731 - recette réelle : Les recettes de la fiscalité locale s'établissent à 7 825 511 € en 2021 contre 7 196 446 € en 2020, soit un écart de + 629 065 €.

Ce chapitre comprend les impôts directs locaux (part communale de taxe foncière bâtie et non bâtie), la part communale des droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les écarts portent sur les impôts directs locaux et sur les droits de mutation.

Impôts directs locaux : écart de + 441 685 € pour moitié lié au dynamisme des bases et leur revalorisation décidée par loi de finances, l'autre moitié étant lié au Coefficient Correcteur (dotation versée par l'état permettant de compenser les impacts de la suppression de la taxe d'habitation).

Droits de mutation : ils sont supérieurs à ceux de 2020 (dynamisme du marché immobilier). Par rapport à 2015, les droits de mutation revenant à la commune ont été multipliés par 2,4.

Chapitre 74 - recette réelle : Les recettes liées aux dotations et participations s'établissent à 2 802 599 € en 2021 contre 3 125 893 € en 2020, soit un écart de - 323 294 €.

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'état, les subventions venant de la Caisse d'Allocations familiales ainsi que les compensations de taxe instaurées par l'Etat.

L'écart principal concerne la compensation de Taxe d'habitation (-361 162 €) qui a disparu du fait de la suppression de cette taxe.

Hausse de la compensation de taxe foncière due à une nouvelle exonération instaurée par l'Etat en 2021 : abattement de 50 % de taxe foncière consenti pour les établissements industriels.

Chapitre 75 - recette réelle : Les recettes liées aux autres produits de gestion courante s'établissent à 421 409 € en 2021 contre 244 628 € en 2020, soit un écart de +176 781 €.

Certains comptes du chapitre 77 en M14 ont été transférés au chapitre 75 en M57. En mettant les chiffres dans le nouveau périmètre, l'écart se réduit à 154 338 € et s'explique par :

- le remboursement d'assurances dommages aux biens : acoustique de Rive d'Arts,
- le mécénat du festival (0 en 2020 - pas de festival)

Chapitre 77 - recette réelle : Les recettes de produits spécifiques s'établissent à 521 731 € en 2021 contre 1 197 910 € en 2020.

Ce chapitre comprend essentiellement les annulations de charges ainsi que les cessions d'immobilisations (prévues en investissement mais comptabilisées en fonctionnement sur ce chapitre).

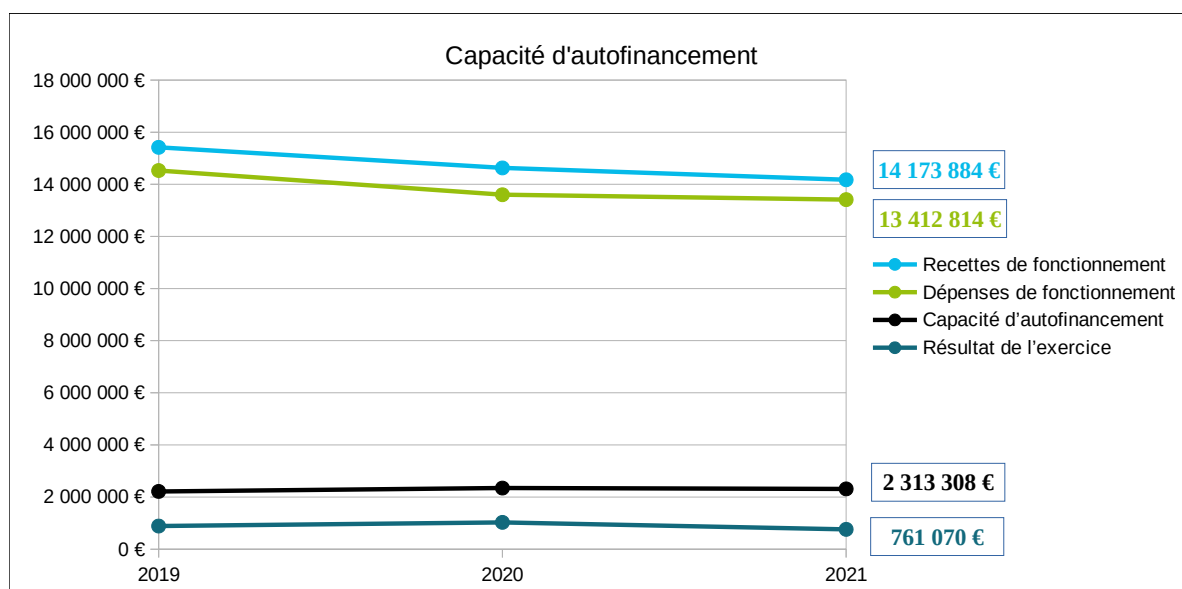
L'écart concerne les cessions d'immobilisations (moins de cessions en 2021 qu'en 2020).

Capacité d'autofinancement (CAF)

Résultat de l'exercice : recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement y compris produits spécifiques et mouvements d'ordre

Capacité d'autofinancement : recettes de fonctionnement réelles - dépenses de fonctionnement réelles non compris les produits des cessions et non compris les travaux en régie.

La capacité d'autofinancement permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, c'est un indicateur qu'il est important de maîtriser.



Le résultat de l'exercice baisse entre 2020 et 2021 du fait des cessions : il y a eu plus de cessions en 2020 qu'en 2021. La CAF 2021 reste à un niveau soutenu (2 313 K€) du même ordre de grandeur que la CAF 2020 : la maîtrise financière se poursuit.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 3 427 567,99 € :

- 2 293 618,99 € en dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette soit 66,92 % des dépenses totales de la section d'investissement
- 967 191,40 € en remboursement du capital des emprunts soit 4,87 % des dépenses totales de la section d'investissement
- 166 757,60 € en dépenses d'ordre et patrimoniales soit 28,22 % des dépenses totales de la section d'investissement

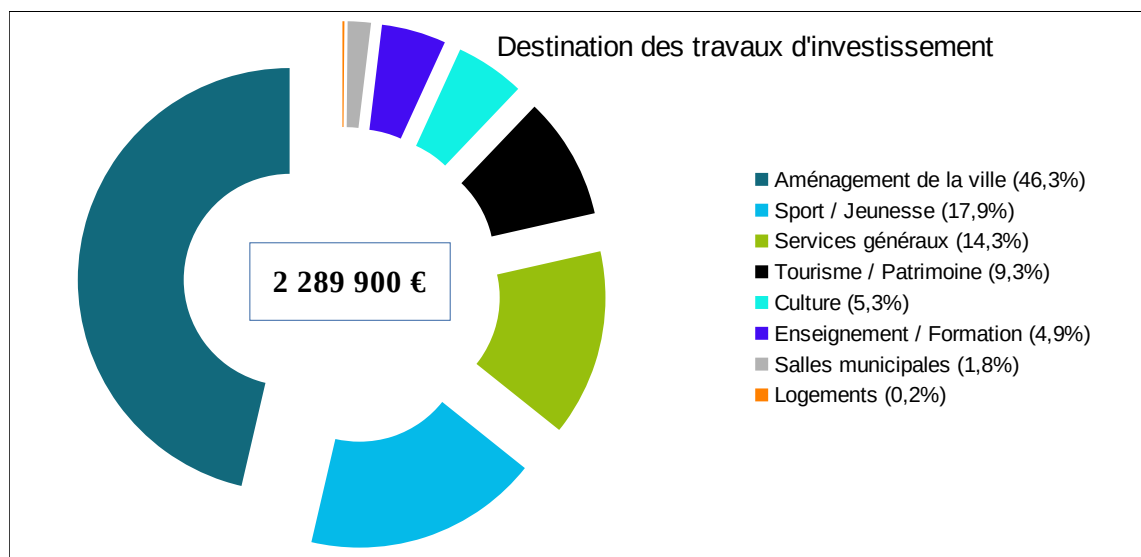
Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2021	CA 2021	Taux de réalisation	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	482 572	158 455		244 821
204	Subventions d'investissement versées	160 000	3 500		84 536
21	Immobilisations corporelles	2 054 471	1 046 724		796 950
23	Immobilisations en cours	623 539	278 593		86 782
AP/CP	Athlétis / Réfection toiture	33 580	16 957		
	Sous total opérations d'équipement	3 354 162	1 504 229	44,8 %	1 213 089
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000	3 719		
16	Emprunts et dettes assimilées	998 819	967 191		14 696
45	Opérations pour compte de tiers	1 278 413	785 671		333 669
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	104 000	78 975		
041	Opérations patrimoniales	190 000	87 783		
Total	Dépenses d'investissement	5 930 394	3 427 568	57,8 %	1 561 454

En Euros

Le montant des travaux d'investissement réalisés dans l'année (= les dépenses réelles d'équipement et les opérations de voirie – eaux pluviales déléguées par ALM chapitre 45) s'élève à 2 289 899,99 € hors restes à réaliser (les restes à réaliser sont des dépenses ou des recettes d'investissement engagés comptablement et correspondant à des travaux non encore réalisés ou à des recettes non perçues le jour de la clôture des comptes). Les dépenses pour les opérations de

voirie – eaux pluviales sont compensées par l’agglomération par des recettes d’un montant équivalent puisque cette compétence est une compétence de l’agglomération redéleguée aux communes jusqu’au 31/12/2021.



Les investissements réalisés en 2021 sont listés ci-dessous :

LIBELLE OPERATION	Montant en €uros
TRAVAUX DE VOIRIE – EAUX PLUVIALES – DELEGUE ALM	451 008
TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX	282 654
<i>dont Ecoles</i>	110 266
<i>dont Athlétis</i>	65 315
<i>dont Hôtel de ville</i>	38 373
<i>dont salle de la Chesnaie</i>	23 450
<i>dont Centre Technique Municipal</i>	13 790
<i>dont Centre Culturel Vincent Malandrin / salle Emstal</i>	12 331
<i>dont Multi Accueil</i>	11 725
<i>dont divers</i>	7 403
BASSIN GUILLEBOTTE – DELEGUE ALM	237 538
PORT DES NOUES CONSTRUCTION D UN PONTON	210 924
ATHLETIS - MISE AUX NORMES CHAUDIERES	185 525
OUTIL DE TRAVAIL : MATERIEL ET EQUIPEMENT	116 179
ESPACES VERTS - TRAVAUX DIVERS	98 328
ACQUISITIONS / ALIGNEMENTS / ETUDES FONCIERES PREALABLES	85 569
BAIGNADE	79 673
RIVE D ARTS - REFECTION ACOUSTIQUE	72 352
VOIRIE FONCTIONNEMENT – DELEGUE ALM	67 058
INFORMATIQUE	56 342
VOIRIE - TX DIVERS (HORS COMPETENCE ALM OU REFACTURES TIERS)	51 089
TRAVAUX ENTRETIEN STADE FRANCOIS BERNARD	47 588
PARCS ET AIRES JEUX - ENTRETIEN ET CREATION	46 908
REFECTION BATIMENT CENTRE TECHNIQUE SUITE INCENDIE	41 705
MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP	38 818
MEDIATHEQUE FONDS DE LIVRE	27 048
DIVERS ACHATS DE MATERIEL (TOUS SERVICES)	27 025
ETUDES ENERGETIQUES / GEOTHERMIE	19 200
PROTECTION DES INONDATIONS	18 601
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES	15 714
FRESQUE AVENUE GALLIENI	9 554
AIDE AU LOGEMENT SOCIAL / ACCESSION A LA PROPRIETE	3 500
MONTANT TOTAL (EQUIPEMENT + COMPTE DE TIERS)	2 289 900

Quelques photos pour illustrer les réalisations 2021 :





Terrain de basket Athlétis



Aire de jeux Val de Louet Saint Maurille



Centrale d'eau ozonnée dans les écoles

Recettes de la section d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 5 577 249,97 € :

- 3 338 749,46 € en recettes réelles d'investissement soit 59,86 % des recettes totales de la section d'investissement
- 2 238 500,51 € en dépenses d'ordre et patrimoniales soit 40,14 % des recettes totales de la section d'investissement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (en €uros):

Chapitre	Libellé	Budget 2021	CA 2021	Taux de réalisation	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	431 803	210 603		221 150
21	Immobilisations corporelles	0	63		
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 278 700	2 225 196		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 001 000	301		
024	Produits des cessions d'immobilisation	531 000	0		
45	Opérations pour compte de tiers	864 532	902 587		47 005
021	Virement de la section de fonctionnement	178 500	0		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 709 000	2 150 718		
041	Opérations patrimoniales	190 000	87 783		
Total	Recettes d'investissement	7 184 535	5 577 250	77,6 %	268 155

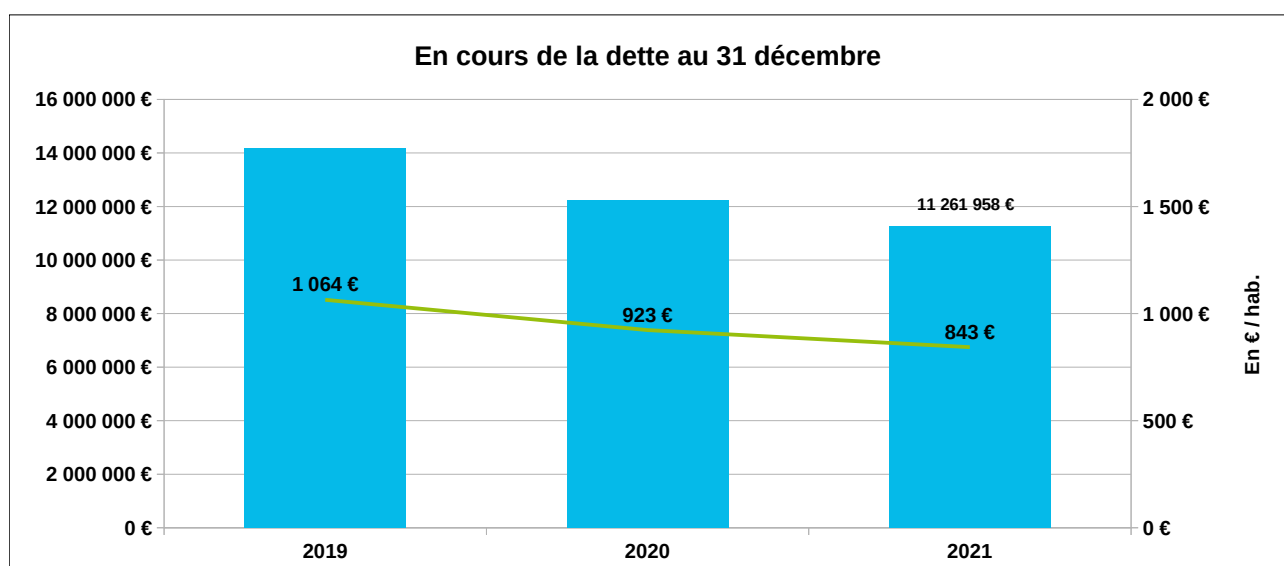
Les principales recettes d'investissement réelles ont été constituées par :

- L'excédent de fonctionnement au titre de l'année 2020 affecté en investissement en 2021 pour 2 000 000 €,
- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 169 457,62 € (chaque année l'Etat reverse aux collectivités, avec une année de décalage, la TVA payée au titre des dépenses d'investissement),
- La taxe d'aménagement pour 55 738,00 €,
- La compensation par l'agglomération des dépenses engagées pour les opérations de voirie – eaux pluviales pour 902 587,30 €.

Financement des investissements et endettement

Le financement des investissements est assuré par la capacité d'autofinancement, le FCTVA, les subventions d'investissement reçues et, lorsque cela est nécessaire, par un emprunt.

La commune poursuit sa stratégie de désendettement afin de préserver sa capacité à faire face aux grands projets d'investissement du mandat. Il n'y a pas été nécessaire d'emprunter en 2021 pour réaliser les investissements prévus.



RESULTAT DE L'EXERCICE

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
BUDGET PRINCIPAL		
Réalisations	13 412 813,91	14 173 883,58
Résultat de l'exercice		761 069,67
Résultat antérieur		1 098 911,01
Restes à Réaliser		
Résultat de clôture		1 859 980,68

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
3 427 567,99	5 577 249,97
	2 149 681,98
	37 281,77
1 561 454,27	268 154,90
	893 664,38